



MONTPENSIER
ARBEVEL

PUBLICATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

M ALL WEATHER BONDS

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier-arbevel.com

**Fonds concerné(s),
qui promeut(euvent) des caractéristiques environnementales ou
sociales**

Le présent document, relatif à la **Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables**, est publié en application de l'Article 10 du règlement SFDR, Règlement (UE) 2019/2088.

NOM DU(DES) FONDS CONCERNÉ(S) :

➤ **M ALL WEATHER BONDS**

a. Résumé

Critères ESG pris en compte par le fonds et Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, la politique d'exclusion suivante est mise en œuvre :

1. Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes controversées et non conventionnelles, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM agroalimentaires et l'huile de palme (pour plus de détails, voir Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
2. Exclusion des entreprises sous-jacentes notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research.

Concernant les émetteurs souverains, la politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur la politique d'exclusion basée sur notre liste propriétaire telle que décrite par notre politique d'exclusion publiée sur le site internet de Montpensier Arbevel.

	Résumé
Sans objectif d'investissement durable	Tous les investissements en obligations corporate font l'objet d'une analyse ESG. Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Cependant, il prend en compte le DNSH et les PAIs.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.
Stratégie d'investissement	Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion. Un processus d'exclusion en 2 étapes est appliqué sur l'univers des émetteurs corporate présents dans l'univers privilégié par le fonds: <ol style="list-style-type: none"> 1. Des listes d'exclusions élargies à certaines activités ; 2. L'exclusion des sociétés émettrices pour lesquelles MSCI ESG a attribué une note CCC ou une vigilance controverse rouge ; Concernant les émetteurs souverains, la politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur notre politique d'exclusion publiée sur le site internet de Montpensier Arbevel
Proportion d'investissements	Un minimum de 90 % des investissements du fonds seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales

<p>Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales</p>	<p>et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds s'engage à avoir un minimum de 4% de son actif net en investissements durables. Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles : pré-trade, post-trade quotidien, rapport hebdomadaire, revue au Comité des Risques mensuel, contrôles trimestriels/semestriels/périodiques par le contrôle interne.</p>
<p>Méthodes</p>	<p>Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi, pour les émetteurs corporate, différents indicateurs sur les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance Environnementale : émissions de GES Scope 1 et 2 / Scope 3 Upstream - Performance Sociale : suppressions de postes importantes / féminisation de la gouvernance - Performance en matière de gouvernance : indépendance du board / rémunérations liées à des objectifs ESG - Performance en matière de Droits de l'Homme : Global Compact <p>Concernant les émetteurs souverains, les indicateurs suivants ont été choisis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance Environnementale : intensité des GES des Etats - Performance Sociale : taux de pauvreté en % de la population - Performance en matière de gouvernance et des Droits Humains : Score sur les pratiques démocratiques des Etats
<p>Sources et traitement des données</p>	<p>Montpensier Arbevel s'appuie sur la recherche MSCI ESG Research. Le cas échéant, l'analyse peut être complétée/amendée par la recherche interne conduite par les analystes ISR. L'ensemble des processus quantitatifs de calcul d'indicateurs et de reporting est automatisé et fait l'objet de contrôles réguliers par la Direction des Opérations.</p>
<p>Limites aux méthodes et aux données</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et qualité des données ; - Non exhaustivité des éléments pris en compte ; - Aspects conjoncturels des données et potentielles controverses.
<p>Diligence raisonnable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation de la base de données ESG chaque semestre ; - Suivi hebdomadaire des controverses ; - Suivi en continu des cas d'investissements.
<p>Politiques d'engagement</p>	<p>Montpensier Arbevel met en œuvre une politique d'engagement actionnarial auprès des émetteurs, et applique sur les éventuels investissements en actions une politique de vote exhaustive dans la limite de possibilités techniques, et met en œuvre un suivi des controverses pouvant entraîner la cession des positions.</p>

b. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Prise en compte des émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les investissements en obligations corporate font l'objet d'une analyse ESG.

Le fonds a vocation à être investi en obligations. Il est cependant autorisé à réaliser des investissements en OPC, dans la limite de 5% de son actif net, et en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Concernant les émetteurs souverains, la politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur la politique d'exclusion basée sur notre liste propriétaire telle que décrite par notre politique d'exclusion publiée sur le site internet de Montpensier Arbevel.

Évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH), s'appuie sur :

- Étape 1 d'analyse ISR : l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes (tel que décrit dans la Politique d'Exclusion), l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les OGM agroalimentaires et l'huile de palme ;
- Étape 2 c'est-à-dire l'exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- La prise en compte des PAIs de manière qualitative dans les analyses ISR des valeurs : nous prenons en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

En outre, Montpensier Arbevel exclut de l'univers d'investissement des fonds SFDR 8 et 9, les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

c. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes

de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

d. Stratégie d'investissement

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

Le fonds met en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable qui a comme objectif d'exclure de l'univers d'investissement, sur la base de critères extra-financiers, des sociétés qui ne seraient pas compatibles avec les critères définis par la société de gestion.

Un processus d'exclusion en 2 étapes est appliqué sur l'univers des émetteurs corporate présents dans le segment privilégié par le fonds.

1. Des **listes d'exclusions élargies** à certaines activités ;
2. L'exclusion des sociétés émettrices pour lesquelles MSCI ESG a attribué une **note CCC ou une vigilance controversée rouge** ;

Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille

Au minimum 90% des émetteurs en portefeuille, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, sont couvertes selon les critères ESG mis en œuvre

Prise en compte des critères relatifs au changement climatique

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à chaque étape de notre processus ESG. En effet :

1. A la première étape, nous excluons notamment les sociétés impliquées dans l'extraction du charbon thermique. En résumé, le charbon est pointé du doigt en raison de la pollution qu'il engendre lors de son extraction, car les mines génèrent de grandes quantités de CO₂ et polluent le plus souvent les nappes phréatiques, puis de son exploitation. En moyenne, le charbon émet 3,5 tonnes de CO₂ par tonne d'énergie consommée, soit 1,5 fois plus que le gaz et 1,3 fois plus que le pétrole...
2. A la deuxième étape : les sociétés les plus mal notées ou vigilance controversée rouges sont exclues, ce qui inclut donc les plus mauvais élèves selon le pilier « E » parmi les trois composantes E, S et G.

Enfin, l'intensité carbone du portefeuille est suivie de façon hebdomadaire. Elle fait partie intégrante de notre reporting d'impact, que l'on retrouve dans le rapport annuel du fonds.

Synthèse du processus

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la société de gestion, disponible sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

e. Proportion d'investissements

Un minimum de 90 % des investissements du fonds, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, seront utilisés dans l'objectif de répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds s'engage à avoir un minimum de 4% de son actif net en investissements durables.

f. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc. Ces contrôles bloquent également les investissements dans des valeurs dont le pays d'incorporation figure dans la liste « Restrictions et sanctions » établie par Montpensier Arbevel ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ Mensuel :

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ Trimestriel :

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ **Semestriel :**

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ **Périodique :**

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

En outre, les fonds labellisés font en outre l'objet d'un audit annuel par l'organisme certificateur, tel que prévu par la réglementation.

g. Méthodes

Méthodologies propriétaires

La démarche extra-financière mise en œuvre s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

La politique d'exclusion mise en place par Montpensier Arbevel, et disponible sur son site internet, s'applique à la gestion du fonds.

Dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, la politique d'exclusion suivante est mise en œuvre :

1. Exclusion des émetteurs corporate impliqués dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme (pour plus de détails, voir Politique d'Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
2. Exclusion des émetteurs corporate notés « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research.

Montpensier Arbevel s'appuie sur la recherche MSCI ESG Research. Le cas échéant, elle peut être complétée/amendée par la recherche interne conduite par les analystes ISR.

Concernant les émetteurs souverains, la politique d'exclusion mise en œuvre s'appuie sur la politique d'exclusion basée sur notre liste propriétaire telle que décrite par notre politique d'exclusion publiée sur le site internet de Montpensier Arbevel.

Mesures d'Impact, Mise en évidence de la performance ESG du Fonds

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi différents indicateurs disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG. Ce suivi concerne les émetteurs des valeurs corporates en portefeuille :

Pilier	Objectifs	Indicateurs proposés
Performance Environnementale	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2, émissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, et émissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise pour ses activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - en intensité moyenne pondérée, c'est-à-dire normalisées proportionnellement au Chiffre d'Affaires (teq CO2/M€ ou M\$ de CA). - empreinte carbone Scope 1 et 2 (Tonnes Émissions / €M investi).
	Mesurer les émissions de GES des investissements Scope 1 et 2 + Scope 3 Upstream	<p>Bilan d'émissions de GES scopes 1 et 2 + Scope 3 Upstream, qui se réfère aux émissions indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement en amont et des émissions inhérentes aux produits et services achetés par les entreprises.</p> <p>Nous utilisons pour cela les données de MSCI ESG Research, qui fournit des informations reportées et estimées. Nous avons accès aux données relatives aux émissions Scope 3 en tonnes de CO2e/an, et aux émissions Scope 3 normalisées par le chiffre d'affaires en millions de dollars (tCO2e/million d'USD), nous permettant de comparer des entreprises de taille différente.</p>
Performance Sociale	Identifier les sociétés ayant effectuée des suppressions de postes importantes	Les entreprises ont-elles effectué d'importantes mises à pied (1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années ? De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.
	Mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.	Identifier le pourcentage de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance
Performance en Matière de Gouvernance	Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants	Les administrateurs de l'entreprises sont-ils majoritairement indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États ?
	Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants	Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable.
Performance en matière de Droits de l'Homme	Mesurer la conformité avec le Global Compact	Cet indicateur reflète la conformité de l'entreprise avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Un statut Fail, Watch List ou Pass est défini pour chaque valeur.

En ce qui concerne les émetteurs souverains du fonds, Montpensier a choisi les indicateurs suivants, disposant d'une couverture de données suffisantes, afin de mesurer l'impact de sa sélection ESG :

Pilier	Objectifs	Indicateurs proposés
Performance Environnementale	Mesurer l'intensité de GES des pays	Bilan de l'intensité des GES en tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays. Les émissions territoriales nationales proviennent d'EDGAR. Le niveau du PIB nominal provient de WDI. La conversion monétaire du PIB nominal en euros utilise le taux de change nominal annuel moyen.
Performance Sociale	Mesurer le taux de pauvreté en % de sa population	Identification du pourcentage des populations par Etat, vivant avec moins de 1,9 \$ (ppp) par jour aux prix internationaux de 2011. (Source : WDI).
Performance en Matière de Gouvernance et de Droits Humains	Etablissement d'un score démocratique pour chaque Etat	Cette mesure permet d'identifier les pays présentant de fortes pratiques démocratiques. Source des données : Indice de démocratie, Economist Intelligence Unit (EIU).

Pour chaque indicateur fourni, le fonds donne :

- Sa couverture en nombre d'émetteurs et d'encours sous gestion ;
- Son périmètre ;
- Sa méthode de calcul (en indiquant les éventuels changements de méthode ou de périmètre d'une année à l'autre) ;
- Les éventuelles difficultés rencontrées dans son élaboration ;
- Une analyse de son évolution sur les trois dernières années (toutefois, il est accepté que pour les deux premières années pendant lesquelles un fonds est certifié les indicateurs ne portent respectivement que sur l'année N, puis N & N-1).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI, le cas échéant complétées, mises à jour et/ou amendées par la société de gestion.

h. Sources et traitement des données

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Arbevel.

Le cas échéant, l'analyse conduite par les analystes ISR peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes, qui assure un contrôle hebdomadaire de premier niveau sur la qualité et l'exhaustivité des données.

L'ensemble des processus de calcul d'indicateurs, d'archivage/traçabilité et de reporting est automatisé.

i. Limites aux méthodes et aux données

Limites méthodologiques identifiées par la Société de Gestion :

- La disponibilité et la qualité des données. La Société de Gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la Société de Gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les conclusions sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps, ... ;
- Les éléments pris en compte ne sont, par définition, pas exhaustifs. En outre, les éléments utilisés sont mis à jour périodiquement et peuvent être obsolètes entre deux mises à jour ;
- Les conclusions sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, tels une controverse, peut conduire à réviser une conclusion.

j. Diligence raisonnable

Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs – Gestion des controverses

Nous réactualisons notre base de données ESG chaque semestre, à partir des données fournies par MSCI ESG Research, le cas échéant amendées par les analystes ESG. Les valeurs de l'univers sont reclassées. Nous déterminons alors des profils que nous jugeons risqués (ces profils sont réévalués chaque semestre, et de nouveaux profils sont identifiés). Ainsi une nouvelle sélection est appliquée. De plus, les équipes de gestion suivent les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement en continu. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tous moments, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Research. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

k. Politiques d'engagement

Politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Arbevel se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement. Ces politiques sont résumées ci-après.

➤ Politique de vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs.

Montpensier Arbevel considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Arbevel vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre des principes de l'investissement responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant de participer au vote.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Montpensier Arbevel a souscrit à un abonnement ISS Proxy Research Services, qui fournit une recherche et des recommandations de vote, fondées sur une analyse approfondie, indépendante et objective des résolutions proposées au vote des actionnaires. Les publications ISS Governance sont encadrées par la politique de prévention des risques de conflits d'intérêt mise en place par ISS Governance.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Arbevel.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Arbevel.

➤ **Politique d'Engagement**

Montpensier Arbevel complète sa politique de vote par une Politique d'Engagement.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

La démarche mise en œuvre par Montpensier Arbevel s'inscrit dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

✓ Démarche d'Engagement :

Les gérants sont invités à soulever toute question ou sujet d'attention auprès des entreprises lors de leurs contacts, en particulier lorsque les questions ESG apparaissent insuffisamment prises en compte ou signalées.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société

- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Arbevel :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier-arbevel.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille

Des exclusions complémentaires sont appliquées selon différentes notes établies par MSCI ESG :

- ✓ Les émetteurs corporate dont les notes ESG MSCI sont égales à CCC sont exclues du périmètre d'investissement. En effet, ces notes sont attribuées aux sociétés présentant les plus mauvais attributs environnementaux, sociaux ou de gouvernance parmi leurs pairs. Nous avons donc choisi de les exclure.
- ✓ En parallèle, des exclusions liées à la survenance de controverses sont aussi mises en place. Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire, via la recherche MSCI ESG Controversies. Les sociétés émetteurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement. Parmi ces controverses « Red », on retrouve notamment les sociétés qui ne sont pas en ligne avec le Global Compact des Nations Unies (Droits de l'Homme, Droits du travail, Environnement et Corruption).

Le cas échéant, l'analyse ad hoc menée par les analystes ISR, peut conduire à implémenter une notation pour les émetteurs non notés, ou à réévaluer la note d'un ou plusieurs émetteurs, si cela paraît justifié. De même, l'analyse ad hoc, menée par les analystes ISR, peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît également justifié.

Si l'émetteur d'une obligation convertible préalablement en portefeuille voit sa note ESG dégradée, ou fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, l'équipe pilote mènera une analyse ad hoc, et selon les conclusions de cette analyse, le gérant procédera le cas échéant à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire. En outre, des alertes ont notamment été mises en place afin que les équipes soient avisées quotidiennement des éventuelles controverses survenues sur les valeurs en portefeuille.

- I. Lorsqu'un indice est désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, « Indice de référence désigné »**

N/A